

RÉSOLUTION N° 1

**Approbation du Rapport financier du 93^e exercice de l'OIE
(1^{er} janvier au 31 décembre 2019)**

En application de l'article 15 des Statuts organiques et de l'article 6 du Règlement organique,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le Rapport financier du 93^e exercice de l'OIE (1^{er} janvier – 31 décembre 2019) (88 SG/4).

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 29 mai 2020
pour une entrée en vigueur au 30 mai 2020)